



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-42745>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-42745**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Enseignement

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Fourniture, installation et maintenance de système d'identification et de protection antivol RFID des documents pour la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et pour la bibliothèque interuniversitaire Cujas

**Description** : La présente consultation porte sur les prestations de fourniture, installation et maintenance de système d'identification et de protection antivol RFID des documents pour la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et pour la bibliothèque interuniversitaire Cujas.

**Identifiant de la procédure** : 7d6db9b0-d708-4073-a9c2-3b4e583e6953

**Avis précédent** : 7b5d2ac8-ac69-418f-b0fc-9ddbc700bd4d-02

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nature supplémentaire du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 30216130 Lecteurs de codes-barres

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 30199763 Etiquettes antivol

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## **Section 4 - Groupe de lots**

**4.1 Identifiant de groupe :** GLO-0001

**Lots inclus :** LOT-0001, LOT-0002

**Identifiant interne :** GLO-0001

## **Section 5 - Lot**

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0001

**Titre :** Fourniture, installation et maintenance de système d'identification et de protection antivol RFID des documents pour la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et pour la bibliothèque interuniversitaire Cujas. Lot 1 : Fourniture, installation et maintenance de matériels RFID HF, de portiques antivol de sortie et d'étiquettes d'identification et de protection antivol pour Cujas

**Description :** La consultation a eu pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance de matériels RFID HF, de portiques antivol de sortie et d'étiquettes d'identification et de protection antivol pour la bibliothèque Cujas

**Identifiant interne :** 24M33 Lot 1

### **5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Fournitures

**Nature supplémentaire du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 30216130 Lecteurs de codes-barres

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 30199763 Etiquettes antivol

### **5.1.2 Lieu d'exécution**

**Ville :** Paris

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### **5.1.3 Durée estimée**

**Durée :** 48 Mois

### **5.1.6 Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le marché a été notifié le 26/03/2025. Il s'agit d'un marché composite de techniques de l'information et de la communication soumis aux dispositions de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de techniques de l'information et de la communication (TIC). Conformément à l'article R2112-6 du code de la commande

publique il s'agit d'un marché composite mono-attributaire comprenant : - une partie ordinaire traitée à prix global et forfaitaire portant sur l'acquisition de matériels (seulement la première année) ainsi que sur la maintenance évolutive (pour les années concernées en fonction de la durée de garantie proposée) ; - une partie à bons de commande portant sur l'acquisition de matériels supplémentaires et consommables, et la maintenance corrective. Montants du marché : Les montants annuels de la partie traitée à prix global et forfaitaire sont: • Année N Montant en euros hors taxes : 15595 • Année N+2 Montant en euros hors taxes : 650,75 • Année N+3 Montant en euros hors taxes : 650,75 La partie traitée à prix unitaires est conclue dans les limites financières suivantes : - Sans montant minimum annuel ; - Montant maximum annuel : 45 000 Euros HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification (le 26/03/2025) pour une durée ferme d'un (1) an. Le marché est renouvelable trois (3) fois par période d'un (1) an sans que la durée totale puisse excéder quatre (4) ans au total. La reconduction est tacite. Pour ne pas reconduire le marché, l'Université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire du marché (date de notification). Le titulaire du marché ne peut s'opposer à sa reconduction. En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Les prestations d'acquisition de matériel supplémentaires et de maintenance corrective seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission des bons de commande, en application des dispositions de l'article R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique du 1er avril 2019, et dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du même code. Les bons de commande sont réglés par application des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées. Le titulaire a renoncé au bénéfice de l'avance. Paiement : Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du code de la commande publique portant fixation du délai de paiement pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entités adjudicatrices. Sous réserve des dispositions prévues aux articles R2192-13, R2192-17 et R2192-18 du code de la commande publique, le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à la date d'exécution des prestations, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article R2192-10 du code de la commande publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. \* Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre, notée sur 50 points qui est appréciée sur la base des éléments fournis par le candidat dans son offre, et décomposée selon les sous-critères suivants : Sous-critère 1.1 : Compétences et expériences de l'équipe dédiée au marché, notées sur 15 points et jugées sur la base de l'expérience du candidat et de ses intervenants dans la mise en oeuvre avec un SIGB ALMA ; Sous-critère 1.2 : Temps consacré à la mise en oeuvre des outils, noté sur 15 points et jugé sur la base des éléments suivants : - le temps consacré à l'installation des matériels ; - le temps consacré au paramétrage des logiciels ; - le temps consacré aux tests. Sous-critère 1.3 : Méthodologie d'exécution des prestations de maintenance, notée sur 10 points, et appréciée sur la base des éléments suivants : - Proposition d'une plateforme de déclaration d'incidents ; - Fonctionnalités de la plateforme et facilité d'usage ; Sous-critère 1.4 : Qualité des matériels, notée sur 10 points, jugée à partir des échantillons pour les étiquettes et des descriptions du CRT pour les autres matériels : - Qualité des étiquettes : qualité du papier et de la colle ; - Qualité des autres matériels : robustesse, mobilité.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Valeur fixe (total) : 5

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Prix de l'offre, noté sur 50 points sur la base du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) La formule utilisée s'écrit : Note critère prix = (Montant total du DQE le moins élevé\*/ Montant total du DQE analysé) X 50 (\*)  
Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Valeur fixe (total) : 5

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat évincé peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif : - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui signe le marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Fourniture, installation et maintenance de système d'identification et de protection antivol RFID des documents pour la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et pour la bibliothèque interuniversitaire Cujas - Lot 2 : Fourniture de consommables RFID et la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements et de matériels RFID avec leurs logiciels associés pour la BIS

**Description :** La présente consultation a pour objet la fourniture de consommables RFID et la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements et de matériels RFID avec leurs logiciels associés pour la BIS

**Identifiant interne :** 24M33 Lot 2

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nature supplémentaire du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 30216130 Lecteurs de codes-barres

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 30199763 Etiquettes antivol

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 48 Mois

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Le marché a été notifié le 17/03/2025. Il s'agit d'un marché composite de techniques de l'information et de la communication soumis aux dispositions de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de techniques de l'information et de la communication (TIC). Conformément à l'article R2112-6 du code de la commande publique il s'agit d'un marché composite mono-attributaire comprenant : - une partie ordinaire traitée à prix global et forfaitaire portant sur l'acquisition de matériels (seulement la première année) ainsi que sur la maintenance évolutive (pour les années concernées en fonction de la durée de garantie proposée) ; - une partie à bons de commande portant sur l'acquisition de matériels supplémentaires et consommables, et la maintenance corrective. Montants du marché : Les montants annuels de la partie traitée à prix global et forfaitaire sont: • Année N Montant en euros hors taxes : 3311,00 • Année N+1 Montant en euros hors taxes : 3311,00 • Année N+2 Montant en euros hors taxes : 3617,00 • Année N+3 Montant en euros hors taxes : 3617,00 La partie traitée à prix unitaires est conclue dans les limites financières suivantes : - Sans montant minimum annuel ; - Montant maximum annuel : 22 000 Euros HT. Le marché est conclu à compter de sa date de notification (le 17/03/2025) pour une durée ferme d'un (1) an. Le marché est renouvelable trois (3) fois par période d'un (1) an sans que la durée totale puisse

excéder quatre (4) ans au total. La reconduction est tacite. Pour ne pas reconduire le marché, l'Université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire du marché (date de notification). Le titulaire du marché ne peut s'opposer à sa reconduction. En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Les prestations d'acquisition de matériel supplémentaires et de maintenance corrective seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission des bons de commande, en application des dispositions de l'article R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique du 1er avril 2019, et dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du même code. Les bons de commande sont réglés par application des prix unitaires mentionnés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées. Le titulaire a renoncé au bénéfice de l'avance. Paiement : Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du code de la commande publique portant fixation du délai de paiement pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entités adjudicatrices. Sous réserve des dispositions prévues aux articles R2192-13, R2192-17 et R2192-18 du code de la commande publique, le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à la date d'exécution des prestations, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article R2192-10 du code de la commande publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. \* Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique de l'offre, notée sur 80 points qui sera appréciée sur la base des éléments fournis par le candidat dans son offre, et décomposée selon les sous-critères suivants : - SC 1.1 : Expériences et compétences de l'équipe dédiée au marché, notée sur 65 points; - SC 1.2 : Modalités de gestion des prestations de maintenance, notées sur 15 points.

Pondération (points, valeur exacte) : 80

Valeur fixe (total) : 8

##### **Critère :**

**Type :** Prix

**Description** : Prix de l'offre, noté sur 20 points, sera jugé sur la base du montant total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). La formule utilisée s'écrit : Note critère prix = (Montant total du DQE le moins élevé \*/ Montant total du DQE analysé) X 20 (\*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Valeur fixe (total) : 8

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours** : Le candidat évincé peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif : - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Organisation qui signe le marché** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis** : 298,752.5 Euro

**Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure** : 298,752.5 Euro

**6.1 Résultat – Identifiants des lots** : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre** :

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 180,000 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat** :

**Nom officiel** : BIBLIOTHECA FRANCE

**Offre** :

**Identifiant de l'offre :** Offre BIBLIOTHECA FRANCE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur de l'offre :** 196,896.5 Euro

**L'offre a été classée :** oui

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 24M33 Lot 1

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/03/2025

**Date de conclusion du marché :** 26/03/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Organisation qui signe le marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 2

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 88,000 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** NEDAP FRANCE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre NEDAP FRANCE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**Valeur de l'offre :** 101,856 Euro

**L'offre a été classée :** oui

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 24M33 Lot 2

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 01/02/2025

**Date de conclusion du marché :** 17/03/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Organisation qui signe le marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 1

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Numéro d'enregistrement :** 19751717000019

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75231

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** Caroline.Diot@univ-paris1.fr

**Téléphone :** +33 1 89 68 43 31

**Adresse internet :** <https://www.pantheonsorbonne.fr/>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation qui signe le marché**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement :** 177 500 055 00013

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** tj-paris@justice.fr

**Téléphone :** +33 1 44 59 44 00

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** BIBLIOTHECA FRANCE

**Numéro d'enregistrement** : 44427200900044

**Ville** : Nanterre

**Code postal** : 92000

**Subdivision pays (NUTS)** : Hauts-de-Seine ( FR105 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nom officiel** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75231

**Subdivision pays (NUTS)** : FR101

**Pays** : France

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001

8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : NEDAP FRANCE

**Numéro d'enregistrement** : 41151323700023

**Ville** : Eragny sur Oise

**Code postal** : 95610

**Subdivision pays (NUTS)** : Val-d'Oise ( FR108 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nom officiel** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75231

**Subdivision pays (NUTS)** : FR101

**Pays** : France

**Lauréat de ces lots** : LOT-0002

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : d4726f2e-fc4b-4590-8dc3-e96c96de2947 - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 15/04/2025 à 10:40

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

#### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 15/04/2025